

Décembre 2014



Direction départementale de
la cohésion sociale du Nord

Délégation départementale
aux
droits des femmes et à
l'égalité

CONTRAT DE VILLE ET EGALITE FEMMES/HOMMES

GUIDE DESTINÉ AUX PORTEURS DE PROJET :

COMMENT CONCRETEMENT INTEGRER L'EGALITE
FEMMES/HOMMES DANS VOS ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE ?

- Fiche 1 : Sécurité & Cadre de vie (page 4)
-
- Fiche 2 : Santé (page 10)
-
- Fiche 3 : Economie & Emploi (page 16)
-
- Fiche 4 : Sport, Loisirs & Culture (page 24)
-
- Fiche 5 : Isolement & Précarité (page 27)

Vous avez des questions ? Nous sommes là pour vous répondre

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Direction départementale de la Cohésion sociale du Nord
ddcs-droitsdesfemmesegalite@nord.gouv.fr

03 20 18 33 07



Qu'impliquent les nouveaux contrats de ville ?

L'égalité femmes/hommes est l'une des trois priorités transversales obligatoires des contrats de ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ainsi, la lutte contre les inégalités de sexe devient un enjeu majeur qui doit apparaître **systematiquement** pour chacune de vos actions dans le cadre des contrats de ville.

Pourquoi une telle politique en faveur de l'égalité ?

Intégrer l'égalité femmes/hommes dans vos actions n'est pas une contrainte supplémentaire imposée par le législateur, ni même une faveur accordée aux femmes. C'est une chance pour la société toute entière. Faire avancer l'égalité :

- C'est encourager l'économie des quartiers prioritaires : En Zone Urbaine Sensible¹, près d'1 femme sur 2 n'est pas sur le marché du travail. Leur taux d'inactivité a augmenté de 5 points en 4 ans depuis la crise de 2008.²

- C'est s'assurer que les ressources soient équitablement réparties : En Zus, plus de 52% des habitant(e)s sont des femmes.³ Elles sont, en moyenne, plus pauvres et plus précaires.

- C'est promouvoir la solidarité et la cohésion sociale : Par exemple, le renoncement à l'accès aux soins touche 27 % des femmes contre 18 % des hommes en Zus⁴.

Qui sont les premiers acteurs de l'égalité dans le cadre des contrats de ville ?

Vous ! Par vos actions, votre mode de fonctionnement, le public que vous touchez ; que vous soyez une association, une fondation, une organisation non gouvernementale, etc ...

1 Zone Urbaine Sensible (ZUS)

2 « Onzus infos » de mars 2014 « L'emploi des femmes dans les zones urbaines sensibles »

3 Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes

4 Idem



Comment, concrètement, mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes ?

Ce petit guide vous informe sur les 4 étapes obligatoires qui doivent guider votre démarche :

1° **Connaître les objectifs territoriaux, clairs et chiffrés**, auxquels vous contribuez à atteindre par vos actions.

2° **Développer des actions concrètes** en faveur de l'égalité femmes/hommes, peu importe l'objet de votre action.

3° S'imposer des **indicateurs de moyens**

4° Réfléchir à des **indicateurs de résultats** pour mieux répondre aux exigences des nouveaux contrats de ville.

Ce guide offre des exemples de bonnes pratiques à mener **dans 5 domaines principaux** couvrant la politique de la ville :

- Fiche 1 : Sécurité & Cadre de vie (page 4)
- Fiche 2 : Santé (page 10)
- Fiche 3 : Economie & Emploi (page 16)
- Fiche 4 : Sport, Loisirs & Culture (page 24)
- Fiche 5 : Isolement & Précarité (page 27)

Chaque fiche thématique est composée de 3 à 4 exemples indicatifs sensés vous aider dans vos démarches en faveur de l'égalité. A chaque fois, les objectifs sont clairement définis, des actions concrètes sont détaillées et des indicateurs de moyens et de résultats sont sélectionnés.

Ces exemples ne sont qu'illustratifs. Ils doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.



Fiche n° 1 : SECURITE & CADRE DE VIE

Comment **bien** mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes dans le cadre de vos actions **sécurité & cadre de vie** pour les contrats de ville ?

Ce petit guide vous offre 3 exemples d'actions à mener **dans le domaine de la sécurité et du cadre de vie**. Ils ne sont qu'indicatifs et doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.

CHOIX D'ACTION N°1 : Lutter contre les violences

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « Lutte contre les violences », vous pouvez décider de traiter plus particulièrement la **lutte contre les violences faites aux femmes**:

En France, plus de 216 000 femmes sont victimes de violences commises par leur partenaire. 86 000 femmes rapportent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol, et seules 10% d'entre elles déposent plainte. Le département du Nord est l'un des plus touchés par cette violence.

En 2013, 121 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint dont 5 dans le département du Nord⁵.

Les conséquences d'une telle violence sont économiques (3,6 milliards d'euros)⁶, mais aussi sanitaires, psychologiques et sociales.

⁵ Chiffres Ministère de l'Intérieur

⁶ Rapport du laboratoire scientifique Psytel (2014)



2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Développer l'accès au logement des femmes en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale via l'intermédiation locative.

Il s'agit de louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement aux femmes victimes de violence.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Avoir XX personnels à équivalent temps plein dont XX femmes.

Mettre en place XX partenariats avec associations, bailleurs et institutions

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Parvenir à reloger au moins 3 personnes au cours des six premiers mois.

Avoir réussi à reloger au moins 20% des demandeurs au bout de 1 an.



CHOIX D'ACTION N°2 : Réduire le sentiment d'insécurité

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « réduire le sentiment d'insécurité », vous pouvez décider de traiter plus particulièrement le sujet de **l'insécurité des femmes**.

En Zone Urbaine Sensible (Zus), le sentiment d'insécurité est plus prononcé chez les femmes (32%) que chez les hommes (20%)⁷.

Réduire le sentiment d'insécurité chez les femmes en quartier prioritaire, c'est contribuer à sa baisse dans toutes les franges de la population et dans l'agglomération en général.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Organiser des marches exploratoires de femmes afin que les habitantes s'approprient leur territoire et participent à son renouvellement.

Il s'agit d'identifier, en commun, les éléments créateurs de sentiment d'insécurité. Une attention particulière sera portée à la signalisation, la visibilité, l'affluence des lieux, l'accès à l'aide, l'aménagement et l'entretien des lieux. Pour plus d'informations, un guide méthodologique des marches exploratoires est fourni par le ministère de la ville sur son site internet (<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sqciiv-guidemarcheexploratoire.pdf>)

A l'issue de chacune de ces marches, une synthèse sera fournie au conseil citoyen et à la communauté d'agglomération afin de les informer sur les recommandations faites par les femmes qui ont pris part à la marche.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Réaliser cette marche une fois par mois

⁷ Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes



Distribuer aux participants des formulaires anonymes leur permettant de procéder à une évaluation des lieux visités et d'apporter leur avis sur la marche.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Avoir une participation d'au moins une dizaine de femmes et jeunes filles (12-18 ans) pour chaque marche au cours de la première année

Avoir une vingtaine de participantes au bout de 6 mois.

Avoir, au moins une fois, plus de trente participantes au cours de l'année.

Apporter des propositions à débattre au sein du Conseil citoyen ultérieurement.



CHOIX D'ACTION N°3 : Redonner l'espace urbain aux citoyens

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

- Au sein de l'action « redonner l'espace urbain aux citoyens », vous pouvez décider de traiter plus particulièrement le sujet de **la mixité dans les espaces publics** :

A partir d'un certain âge, les principaux espaces publics de rencontre sont majoritairement occupés par les jeunes garçons.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Réappropriation d'espaces ouverts :

Organiser des manifestations (projection cinématographique, compétition sportive) dans l'espace public (« hors les murs ») attirant un public mixte et intergénérationnel. Il s'agit notamment d'intervenir dans les lieux dits de zonage des jeunes hommes et qui sont dissuasifs pour les femmes et jeunes filles. Cela permet d'encourager une réappropriation de l'espace de manière moins sexuée.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Avoir des événements « hors les murs » au moins une fois par mois.

Associer 2 à 3 associations afin d'amener un public au parcours et intérêt variés.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Attirer au moins autant de femmes et jeunes filles que d'hommes et de garçons

Toucher, au moins, une cinquantaine de personnes à chaque action, avec au moins 50% de femmes.



Fiche n°2 : SANTE

Comment bien mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes dans le cadre de vos actions **santé** pour les contrats de ville ?

Ce petit guide vous offre 3 exemples d'actions à mener **dans le domaine de la santé**. Ils ne sont qu'indicatifs et doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.

CHOIX D'ACTION N°1 : Lutter contre le renoncement aux soins

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « renoncement aux soins », vous pouvez vous pencher sur la question du **renoncement aux soins des femmes**.

En 2010, en Zus, 27% de femmes déclarent avoir renoncées à des soins contre 18% d'hommes. Hors Zus, elles ne sont que 17% (12% pour les hommes)⁸.

Ce renoncement s'explique, entre autres, par un manque d'information ainsi que des contraintes financières importantes.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Mettre en place un Centre d'information itinérant qui reste une journée, deux fois par semaine dans des lieux de socialisation où les femmes sont plus nombreuses (devant les écoles, les salons de coiffure pour femmes, ou autres suivant les réalités du terrain ...). Ce service bénéficiera ainsi à tout le monde mais, en priorité, aux femmes.

Son rôle est d'être une interface de proximité. Il informe sur les droits des patients, la

⁸ Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes



gratuité ou coûts éventuels des soins.

- Il aide dans les démarches administratives en matière de santé.
- Il fournit une carte sous forme de plan qui indique où se situent les acteurs santé du territoire.
- Il oriente et accompagne vers les services médico-sociaux et de santé appropriés.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Être capable d'accueillir dans la confidentialité les femmes qui se présentent.

Avoir XXX personnels. Il est important d'avoir un nombre au moins égal de femmes et d'hommes parmi les intervenants.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Avoir XXX visiteurs / semaine les six premiers mois

Avoir XXX visiteurs au bout d'un an

Avoir XXX habitués qui viennent au moins une fois par mois



CHOIX D'ACTION N°2 : Lutter contre l'obésité

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « lutte contre l'obésité », il peut être intéressant d'agir sur les **risques maternels et fœtaux en période de grossesse** du fait de l'obésité :

En effet, dans le département du Nord il y a une prévalence de l'obésité chez les femmes. 19% des femmes sont obèses contre 10% des hommes⁹.

Parce que l'obésité est associée à une augmentation des risques maternels et fœtaux (diabète, hypertension artérielle, mortalité maternelle, malformation), il convient, dans la continuation des préconisations de l'ARS¹⁰, de « faire entrer la femme enceinte souffrant d'obésité dans un parcours de soins coordonné ».

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

Accompagner, en partenariat avec les professionnels de santé, les femmes enceintes en situation d'obésité en proposant des ateliers sport et nutrition.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

XXX heures de séance / semaines

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Un taux de satisfaction supérieur à 60 % chez le public quant-à l'information et aux séances.

Un taux de présence (nombre de présents / nombre d'inscrits) supérieur à 60% à chaque séance.

⁹ Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes

¹⁰ ARS Nord Pas-de-Calais, Programme Régional de Lutte contre l'Obésité



CHOIX D'ACTION N°3 : Lutter contre l'augmentation du tabagisme

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « lutte contre l'augmentation du tabagisme », il est pertinent de se pencher sur sa progression plus rapide chez les femmes depuis 2005.¹¹

Or, la consommation de cigarettes est non seulement un enjeu de santé publique (elle est à l'origine d'un 1/3 des cancers en France, elle augmente les risques de maladie cardio-vasculaire.), mais le tabagisme est aussi une question sociale (une femme sur deux qui est au chômage fume)¹².

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Mener des campagnes de sensibilisation dans les écoles primaires et les collèges, période de la première cigarette. Il s'agit de s'arrêter plus particulièrement sur les représentations sociales de la cigarette du point de vu des jeunes filles (remettre en cause l'idée d'émancipation par la cigarette, par exemple, en insistant sur le processus d'addiction qu'elle crée notamment).

Cette campagne aurait lieu dans toutes les classes et pourrait prendre diverses formes : intervenants extérieurs venant dans les salles de cours ; stands, exposés et concours le 31 mai « journée mondiale sans tabac ».

Des questionnaires anonymes seront remis aux élèves pour mieux connaître leurs habitudes de consommation et leur raison de recours ou de non recours à la cigarette.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

L'intervention en classe doit durer entre 1h30 et 2h.

Consacrer XXX séances à la sensibilisation

11 Inpes, Baromètre santé 2000, 2005 et 2010

12 Idem



Avoir XXX personnels. Il est important d'avoir un nombre au moins égal de femmes et d'hommes parmi les intervenants.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Toucher 25 % des élèves du primaire et du collège scolarisés sur le territoire prioritaire dont, au moins, 50% de filles.



Fiche n°3 : Economie et Emploi

Comment **bien** mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes dans le cadre de vos actions **économie et emploi** pour les contrats de ville ?

Ce petit guide vous offre 4 exemples d'actions à mener **dans le domaine de l'économie et de l'emploi**. Ils ne sont qu'indicatifs et doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.

CHOIX D'ACTION N°1 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de quartiers prioritaires

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail des jeunes diplômés, une importance particulière peut être accordée à la situation des femmes.

En effet, dans les quartiers prioritaires du département du Nord, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes de 13 à 15 points¹³.

En Zus, près d'une femme sur deux n'est pas sur le marché du travail¹⁴.

Les femmes des quartiers sont les premières frappées par la crise : le taux d'inactivité des femmes en Zus a augmenté de 5 points en 4 ans alors qu'il stagne chez les hommes¹⁵.

Encourager l'insertion professionnelle des jeunes femmes qui sont diplômées, c'est rappeler que dans les quartiers prioritaires aussi l'éducation et le diplôme sont un passeport pour un meilleur avenir. Cela permet de redonner confiance aux institutions

¹³ Voir données sexuées du Cget sur son site internet (<http://www.ville.gouv.fr/?nord>)

¹⁴ « Onzus info » de mars 2014 : « L'emploi des femmes en zone urbaine sensible »

¹⁵ Idem



2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Accompagner chaque année vers l'emploi une promotion de 20 jeunes femmes.
- Mettre en place des ateliers de rédaction de cv et de lettres de motivations en fonction de l'offre de l'emploi.
- Entraîner les jeunes femmes diplômées à des entretiens de recrutement. Ces entretiens se feront en face à face, et/ou avec un jury de 3 à 5 membres composé de professionnels et de membres de l'association.

Organiser un tutorat avec une salariée en activité qui travaille dans la filière professionnelle prospectée.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Recruter une tutrice pour deux femmes de la promotion, soit 10 tutrices

Organiser un suivi personnalisé pendant la durée de recherche d'emploi, et ce jusqu'à 12 mois maximum.

Consacrer 3 heures par semaine en moyenne à chaque élève

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Avoir un taux d'insertion professionnelle des élèves dans les 6 mois suivant la formation de l'ordre de 25 % (soit environ 5 jeunes femmes).

Avoir contribué à l'insertion professionnelle d'au moins 8 femmes au bout de 1 an (soit 40%).

Avoir un taux de contrats en CDI d'au moins 20% (soit 4 élèves).



CHOIX D'ACTION N°2 : Encourager la création d'entreprise

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « création d'entreprise », une importance particulière doit être accordée à la situation des femmes.

En effet, les femmes représentent 46 % de la population active, pourtant seules 28 % des entreprises sont créées par des femmes¹⁶. Des barrières, notamment financières mais aussi culturelles et sociales entravent ainsi les projets portés par les femmes.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Créer une plate-forme locale d'information, en partenariat avec Initiative France¹⁷, qui faciliterait l'information sur tous les services d'aide aux femmes qui existent déjà. Cette plate-forme informerait notamment les femmes sur les conditions d'accès au Fond de Garantie d'Insertion des Femmes (FGIF) qui facilite l'accès au crédit bancaire.

- Organiser des rencontres formelles (conférences, diner-débats, « brunchs ») ayant pour but de créer un réseau de cheffes d'entreprises qui apprennent à se connaître, partagent leurs difficultés, échangent leurs réseaux, diffusent des informations.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

- Mettre en place un affichage dans les mairies, les bulletins municipaux, les écoles, les sous-préfectures pour informer de l'existence de la plate-forme locale d'information et d'accompagnement.

- Avoir XXX équivalent temps plein

- Organiser des rencontres formelles une fois par mois.

¹⁶ Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011

¹⁷ Réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises



4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Avoir une durée de vie des entreprises créées supérieure à 2 ans.

Augmenter de 30 % le nombre de visites à la plate-forme locale d'information entre les 6 premiers mois et la fin du projet.

Doubler le nombre de participantes aux rencontres formelles entre le 1^{er} et le dernier mois de l'action.



CHOIX D'ACTION N°3 : Développer des postes à responsabilité pour les femmes dans le secteur agricole

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Bien que les femmes représentent 40 % de la population salariée agricole ; seules 27 % d'entre-elles étaient en 2010 cheffes d'exploitations ou co-exploitantes¹⁸.

De plus, les femmes sont généralement en charge d'exploitations de plus petite dimension.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Communiquer sur les métiers agricoles en intervenant dans les établissements scolaires en partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et l'Education nationale
- Accompagner et sensibiliser à l'existence du statut professionnel de « conjoint collaborateur » qui permet une reconnaissance sociale du conjoint, et ouvre des droits à la protection sociale et à la retraite.
- Organiser des animations de sensibilisation auprès des jeunes sur les stéréotypes de sexe en agriculture (jeu des parcours de vie, témoignages, exemple de femmes pionnières dans le département). Exemple : Trophée Départemental des agricultrices du Nord (2014) <http://agriculture.gouv.fr/Trophees-agricultrices-nord>

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Réussir à impliquer 3 cheffes d'exploitations agricoles du département pour qu'elles partagent leur expérience, leurs difficultés et leurs réussites.

¹⁸ SSP, Agreste, Recensements agricoles



4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Réussir à accompagner 5 femmes dans l'obtention du statut professionnel de « conjoint collaborateur ».

Avoir une affluence d'une cinquantaine de personnes aux animations de sensibilisation.



CHOIX D'ACTION N°4 : Lutter de manière ludique contre les stéréotypes dès le plus jeune âge

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Alors que 50 % des hommes se concentrent sur 20 familles professionnelles (agriculture, bâtiment, informatique) ; 50 % des femmes se concentrent sur 12 familles professionnelles (santé, social et soins)¹⁹.

Il convient d'élargir le nombre de familles professionnelles auxquelles les femmes sont cantonnées afin de promouvoir une vraie diversité d'opportunité et de parcours à tous.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Mettre en place dans les écoles, les centres aérés ou sociaux, des ateliers de découverte des métiers auprès des 6-15 ans.

Les filles seront sensibilisées aux métiers scientifiques, à l'informatique, au bâtiment grâce à des jeux ludiques, des jeux de rôle.

L'attention des garçons sera attirée sur les métiers de santé, social et soins (infirmier(e), sage-femme, travailleur social, professeur des écoles) afin qu'eux non plus ne limitent pas leur champ d'opportunités.

Une troupe de théâtre peut également être invitée pour encourager des jeux de rôle et mises en situation.

Un tel exercice aura pour but de lutter, dès le plus jeune âge, contre l'auto-censure qu'opèrent certains enfants quant-à leurs études et à leur orientation professionnelle.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

¹⁹ Insee, enquête emploi 2010 et 2012



Avoir 3 intervenants pour organiser et animer les ateliers ludiques.

Mettre en place des plaquettes explicatives réorientant vers des acteurs institutionnels tel que le Centre d'Information et d'orientation (CIO).

Remettre en début de chaque atelier un petit quiz portant sur les idées préconçues.

Remettre à la fin de chaque atelier un quiz similaire pour comparer les résultats et analyser la progression.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Avoir un taux de participation des filles au moins égal à celui des garçons.

Avoir un niveau de bonnes réponses au quiz qui est supérieur après atelier que avant.



Fiche n°4 : SPORT, LOISIRS, CULTURE

Comment **bien** mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes dans le cadre de vos actions **sport, loisirs, culture** pour les contrats de ville ?

Ce petit guide vous offre 3 exemples d'actions à mener **dans les domaines du sport, loisirs, culture**. Ils ne sont qu'indicatifs et doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.

CHOIX D'ACTION N° 1 : Encourager la pratique sportive

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Au sein de l'action « pratique sportive », il est possible d'agir sur l'égalité femmes/hommes pour contribuer à diversifier les pratiques des femmes.

Les femmes sont sur-représentées dans quelques disciplines sportives (danse, gymnastique, équitation) et sous-représentées dans beaucoup d'autres.

En moyenne, les femmes représentent 36 % des effectifs en sport au niveau national²⁰.

Or, la pratique sportive régulière contribue à une meilleure insertion sociale et à une réduction des risques d'apparition de certaines maladies chroniques (obésité, diabète, etc ...). C'est donc un enjeu social et de santé publique qui a un coût aussi bien économique qu'humain.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Créer un village éphémère dédié à promouvoir le sport auprès des filles et femmes, à chaque rentrée scolaire de Septembre.

Ce village sera composé de partenaires institutionnels et associatifs qui concourent

²⁰ Ministère des Sports, 2007 et 2013



spécifiquement à la pratique sportive des femmes. Des stands ludiques seront également organisés pour lutter contre les stéréotypes et inciter mères et filles à pratiquer des disciplines dites masculines (football, rugby, lutte, aéromodélisme, etc ...).

On peut aussi penser à programmer des activités dites féminines pour les garçons (danse classique, équitation, gymnastique, etc ...).

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Se rapprocher des mairies pour qu'elles mettent à disposition leur gymnase

Organiser des navettes gratuites en mini bus pour faciliter l'accès au village sportif.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Accueillir environ 200 personnes chaque trimestre dont 67 % de femmes et filles.



CHOIX D'ACTION N°2 : Organiser des projections cinématographiques sur le thème de la lutte contre les inégalités

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Une grande majorité de films grands publics cantonnent les actrices à jouer un rôle stéréotypé et réducteur.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Réaliser une projection de cinéma tous les deux mois sur des films questionnant le rôle assigné aux femmes par la société. Ex : Philomena, Un Heureux événement, etc...

Ces projections sont suivies d'un débat.

Présenter un questionnaire avant le film et analyser les réponses après la projection.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Une association sur les droits des femmes et l'égalité doit être présente à chaque projection et contribuer, ensuite à animer le débat.

Des « flyers » et affiches seront distribués devant les centres culturels et sociaux, sur les marchés et devant les écoles afin de promouvoir l'événement.

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Accueillir une cinquantaine de personnes dont, au moins, la moitié de femmes lors des 6 premières projections, et au minimum 30 % d'hommes.

Rassembler au moins 80 personnes pour les représentations restantes dont, au moins, la moitié de femmes, et au minimum 30 % d'hommes.



Fiche n° 5 : ISOLEMENT ET PRECARITE

Comment **bien** mettre en œuvre l'égalité femmes/hommes dans le cadre de vos actions **isolement et précarité** pour les contrats de ville ?

Ce petit guide vous offre 3 exemples d'actions à mener **dans les domaines de l'isolement et de la précarité**. Ils ne sont qu'indicatifs et doivent, dans tous les cas, s'adapter aux besoins des territoires concernés.

CHOIX D'ACTION N°1 : Accompagner socialement les parents isolés

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

20 % des enfants mineurs vivent avec un parent isolé dans le Département du Nord²¹.

1 famille monoparentale sur 3 est pauvre. Dans 9 cas sur 10 ce sont les mères qui élèvent seules leurs enfants²².

De plus, seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet.

Tous ces éléments expliquent qu'une situation de précarité économique et sociale existe pour les mères seules ayants à charge des enfants.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Identifier 20 familles à accompagner annuellement et à rencontrer mensuellement afin d'informer des dispositifs administratifs existant et d'aider dans les démarches de prospection d'emploi et de candidature.

²¹ Observatoire des familles du Nord (2014)

²² Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011



- Etre capable, dans la mesure du possible, de répondre aux sollicitations d'ordre économique, social, et psychologique afin d'accompagner la femme dans sa globalité, sur l'exemple des Centre d'Information sur les droits des femmes (CIDF).

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Avoir un réseau composé de professionnels (psychologue, assistant(e) social(e), juriste).

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Permettre l'obtention d'un emploi à au moins 25 % des familles suivies, en partenariat avec Pôle emploi.

Avoir un taux de réponse aux attentes des familles suivies proche de 75%

S'assurer que les mères concernées mobilisent l'ensemble des droits et dispositifs d'accompagnement auquel elles ont droit.



CHOIX D'ACTION N°2 : Développer une offre de garde pour permettre aux familles en situation de précarité de conserver leur emploi et de gagner en autonomie

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Pour les familles monoparentales et/ou en situation de précarité, l'un des obstacles principaux au temps plein ou à l'insertion sur le marché du travail est le manque de possibilités de gardes d'enfants.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Créer « une maison de l'enfance » relais sur des horaires atypiques, y compris le dimanche (de 4h à 8h30 et de 18h00 à 23h).
- Servir d'intermédiaire dans les démarches pour favoriser la prise en charge des enfants de familles monoparentales et/ou en difficulté en halte-garderie ou centres de loisirs, notamment en cas de formation professionnelle, de reprise d'emploi ou de passage à temps plein.

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Présence d'au moins 3 assistant(e)s maternel(le)s et 1 assistant(e) de service social

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Accompagner au moins 1/4 des familles recensées sur le territoire prioritaire.

Réussir à accueillir ou à placer au moins 25 % des enfants de ces familles accompagnées.



CHOIX D'ACTION N°3 : Mieux prendre en charge l'isolement chez les personnes âgées

1° Quel est le constat en matière d'égalité femmes/hommes sur votre territoire ?

Les personnes âgées sont de plus en plus sujettes à l'isolement. Or, les plus de 60 ans sont majoritairement des femmes (en moyenne 60%)²³.

2° Quelles actions concrètes pouvez-vous prendre ?

- Organiser des sorties culturelles, avec mini-bus qui prend, dépose et ramène des femmes séniors à leur domicile.
- Mettre en place des « diners de quartier » accueillant un public intergénérationnel

3° Quels sont les indicateurs de moyens qui peuvent être adoptés ?

Avoir une équipe de 3 personnes appartenant à deux ou trois générations différentes (20 ans; 40 ans ; et 60 ans).

Organiser des sorties une fois par mois

4° Quels sont les indicateurs de résultats pertinents ?

Nombre de personnes assistant aux sorties

Nombre de personnes ayant assistées à plus de 3 sorties dans l'année.

²³ Données sexuées du Cget (<http://www.ville.gouv.fr/?nord>)